

128, rue de la Poudrette - 69100 Villeurbanne
 Tél. 04 78 26 93 45 - Fax 04 78 41 07 72
 ce.0690107s@ac-lyon.fr

[HTTP://LYCEE.MUSSET.FREE.FR](http://lycee.musset.free.fr)

Rhône-Alpes



Photos : Mickaël Verriat

**BACCALAURÉAT
 PROFESSIONNEL ELEC**

**ÉLECTROTECHNIQUE
 ÉNERGIE ÉQUIPEMENTS
 COMMUNICANTS**

ORGANISATION DE LA FORMATION :

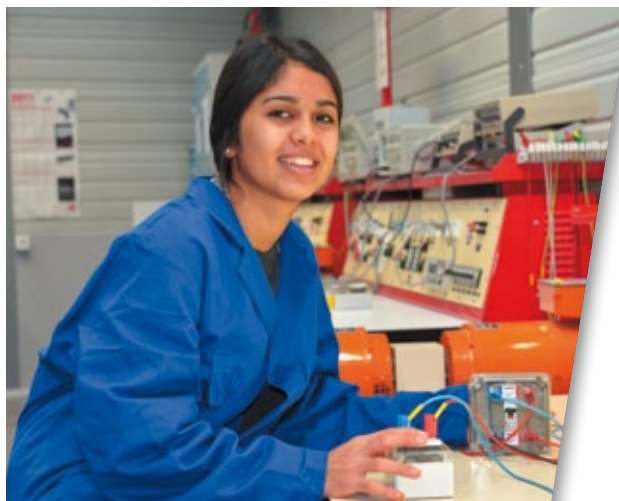
En ateliers, les élèves travaillent en autonomie par groupes de deux généralement.

Pendant la première année de formation, l'élève découvre les bases de l'électricité en **bâtiment, tertiaire et industriel**.

Il est sensibilisé aux dangers électriques (formation à l'habilitation).

Les deux années suivantes, l'élève apprend à mettre en œuvre des installations qui permettent de commander des moteurs, des systèmes automatisés (supervisés ou non) ainsi que la distribution et la gestion de l'énergie électrique.

Formation en 3 ans
22 semaines de stage



MÉTIERS :

Le titulaire du baccalauréat professionnel **ELectrotechnique Energie Equipements Communicants** intervient dans les domaines de la production, du transport, de la distribution et dans la transformation de l'énergie électrique.

Ses activités s'exercent dans la mise en œuvre, l'utilisation, la maintenance des installations et des équipements électriques.

Avec l'évolution des techniques et technologies, notamment électroniques et informatiques, il met en œuvre ou intervient sur les réseaux permettant le dialogue, la gestion des récepteurs et véhiculant la Voix, les Données, les Images (VDI) ainsi que ceux concernant la sécurité des personnes et des biens.

TYPES D'ENTREPRISES :

Les caractéristiques de la profession conduisent l'électrotechnicien à assumer des activités professionnelles variées : de chantier, de construction d'équipements industriels, de maintenance etc.

Quel que soit le type d'entreprise dans laquelle il est amené à exercer son métier, ses compétences lui permettent :

- De construire et raccorder tableaux et armoires électriques
- De réaliser tout ou partie d'un ouvrage sur chantier
- De mettre en œuvre les équipements électriques spécifiques dans les courants faibles ainsi que ceux permettant la mise en sécurité des locaux, des biens et des personnes.
- De maintenir en état de fonctionnement ces équipements et installations électriques.

Tant à l'atelier que sur un chantier, le titulaire du Bac Pro ELEEC est capable d'appliquer et de faire appliquer les règles individuelles et collectives d'hygiène, de protection de l'environnement ainsi que celles de prévention des risques électriques.